

## **ROUTE DU POISSON 2008**

### **LES EPREUVES SPECIALES ET MINI SPECIALES**

#### **Règlement**

**EDITION 11 JUILLET 2008**

<b>I. RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL .....</b>	<b>2</b>
<b>A.Ordre de départ.....</b>	<b>2</b>
<b>B. Classement des épreuves spéciales et mini spéciales.....</b>	<b>2</b>
<b>II. MINI SPECIALES : «RELAIS CHRONOMETRE».....</b>	<b>3</b>
<b>III. SPECIALES.....</b>	<b>5</b>
<b>A. Relais chronométré en attelage à quatre .....</b>	<b>5</b>
<b>B. Epreuve de marathon « choisissez vos points ».....</b>	<b>7</b>
<b>C. Epreuve de halage de flobart.....</b>	<b>9</b>
<b>D. Epreuve montée: reprise en musique (KÜR).....</b>	<b>11</b>
<b>E. Epreuve de maniabilité / traction.....</b>	<b>12</b>
<b>F. Epreuve à la voix.....</b>	<b>13</b>
<b>G. Trophée spécial de la ville de Chantilly.....</b>	<b>14</b>

## I. RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL

### **A. Ordre de départ.**

L'ordre de départ des épreuves spéciales, hors mini-spéciales relais chronométré en paire sur le routier, est tiré au sort à la réunion des chefs d'équipe ; il est inversé une fois sur deux.

Exemple : 18 équipes au départ. L'équipe Bretonne tire le n°3. Elle partira :

- la 3<sup>ème</sup> sur la première spéciale
- la 16<sup>ème</sup> sur la deuxième spéciale
- la 3<sup>ème</sup> sur la troisième spéciale
- la 16<sup>ème</sup> sur la quatrième spéciale
- la 3<sup>ème</sup> sur la cinquième spéciale

Les concurrents ne se présentant pas à l'heure sur une épreuve spéciale passeront en fin d'épreuve. Ils seront classés normalement sur l'épreuve. En revanche, l'équipe recevra une pénalité de 300 points sur le classement des épreuves spéciales.

### **B. Classement des épreuves spéciales et mini spéciales.**

Le classement de chacune des épreuves spéciales procure des points, selon le barème suivant

	MINI SPECIALE	SPECIALE
1 <sup>er</sup>	0	0
2 <sup>ème</sup>	30	40
3 <sup>ème</sup>	60	70
4 <sup>ème</sup>	80	100
5 <sup>ème</sup>	100	130
6 <sup>ème</sup>	120	160
7 <sup>ème</sup>	140	180
8 <sup>ème</sup>	150	200
9 <sup>ème</sup>	160	220
10 <sup>ème</sup>	170	240
11 <sup>ème</sup> et suivant	180	260
Éliminé	200	300
Non partant	Pénalité d'une étape non parcourue	400

En cas de concurrents ex æquo, les pénalités seront réparties entre eux.

Exemple : 2 ex æquo pour la première place d'une mini-spéciale recevront chacun 15 points  
 $(0 + 30) / 2 = 15$  points

Pendant la course, la participation d'une paire à une épreuve spéciale avant le départ sur le routier, n'entraîne pas un repos minimal de n+6.

Une paire de chevaux n'aura le droit qu'à un maximum de 3 participations au total, étapes de liaison et épreuves spéciales confondues (hors mini spéciale et relais à quatre). Chaque paire de chevaux participant à une ou plusieurs épreuves spéciales devra obligatoirement participer à au moins une étape de liaison.

**Seule la 11<sup>ème</sup> paire n'est pas obligée de participer à une étape de liaison mais reste soumise à la règle du maximum de 3 participations.**

Les volées utilisées pour le départ de Boulogne et l'arrivée à Chantilly ne sont pas incluses dans la règle des 3 participations. Cette 11<sup>ème</sup> paire peut donc servir pour les attelages à 4 chevaux sortant de Boulogne et arrivant à Chantilly.

## II. MINI SPECIALES : «RELAIS CHRONOMETRE»

Abbeville samedi 20 septembre entre 18h et 20h.

Amiens samedi 20 septembre entre 21h et 0h.

**Ces épreuves ne sont pas comptabilisées dans la règle des 3 épreuves maximum.**

Afin de respecter la sécurité, le seul système autorisé à l'exclusion de tout autre est :

- ❑ 1 mousqueton (type libre) au bout de chaque palonnier solidaire de la voiture
- ❑ 1 anneau au bout de chaque trait
- ❑ pour les chaînes, 1 mousqueton par cheval

Il est donc demandé aux équipes d'utiliser le système traditionnel

Ces épreuves vont mesurer l'efficacité et la rapidité des membres des équipes lors du passage de relais. Le but de l'épreuve est de relayer dans de bonnes conditions le plus rapidement possible tout en respectant bien entendu les règles de sécurité de rigueur.

Le temps du passage de relais sera mesuré indépendamment du temps de l'étape. La ligne d'arrivée de l'étape précédente restera la ligne de départ de l'étape suivante, en amont du relais.

➤ La zone de relais sera fermée :

L'entrée : passage entre 2 cônes (écartement 1.70 mètres) déclenchera le chronomètre,

La zone attelage dételage sera d'environ 20 mètres

La sortie : le passage entre 4 cônes (écartement 1.70 mètres), disposés en chicane marquera l'arrêt du chronomètre.

**L'allure est libre.** Cependant le passage de toutes les portes est obligatoire.

Les cônes sont surmontés de balles. Chaque balle renversée sera pénalisée de 10 secondes.

- Seules **7** personnes de l'équipe seront admises à l'intérieur de la zone de relais : excepté pour l'équipe Hardis Mareyeurs
- **le meneur et un groom de l'attelage arrivant.** S'il y a deux grooms sur la voiture qui arrive, l'un d'eux doit descendre avant le passage de la première ligne, il ne doit pas entrer dans la zone.
- **le meneur et un groom de l'attelage partant** qui doit se trouver sur la voiture avant le franchissement de la deuxième ligne. Si l'attelage doit repartir avec deux grooms, le second monte sur la voiture après le franchissement de la deuxième ligne.
- **3 équipiers supplémentaires**

L'éventuel passager placé par l'organisation sur la voiture (juge, sponsor, personnalité...) ne compte pas. Il ne doit évidemment intervenir en aucune façon lors du relais, sous peine de disqualification de l'équipe, appréciée par les juges. **L'accompagnant du meneur de l'équipe Hardis Mareyeurs ne compte pas.**

Pour ne pas risquer d'entraver les opérations, l'organisation fera en sorte de ne pas changer le passager aux étapes concernées.

➤ Jugement :

Deux juges se positionnent de chaque côté de l'attelage, afin de vérifier la fixation des traits, le troisième se positionne devant, afin de vérifier celle des chaînes. Dans le cas où les juges pensent que les conditions de sécurité ne sont pas réunies, tant que l'attelage n'a pas franchi la ligne de chronométrage de sortie, ils arrêtent l'attelage (sifflet) et déclenchent un chronomètre :

Les juges procèdent alors à la vérification de l'attelage. Deux cas se présentent :

- ou bien tout est en ordre ; l'arrêt est donc injustifié. L'attelage repart et le temps d'arrêt est déduit du temps de la mini-spéciale et de l'étape suivante

- ou bien il y a un défaut dans le harnachement, l'assujettissement de celui-ci à la voiture, etc... Dans ce cas, il y est remédié et l'attelage concerné est classé dernier de cette mini spéciale

➤ Pénalités

2 <sup>ème</sup> groom resté sur l'attelage après la 1 <sup>ère</sup> ligne	élimination
1 <sup>er</sup> groom non remonté sur l'attelage avant la 2 <sup>ème</sup> ligne	élimination
Plus de 3 équipiers dans la zone ou aide extérieure	élimination
Pour chaque balle renversée	10 secondes
Défaut de harnachement	Classement dernier

Le classement sera effectué sur la base du temps, augmenté éventuellement des pénalités.

Le premier sera le plus rapide.

### III. SPECIALES

#### **A. Relais chronométré en attelage à quatre**

**Le Touquet vendredi 19 septembre à 11h**

Le départ de l'attelage à quatre sera donné du rond point de l'hippodrome. Le parcours, qui n'est pas chronométré, remonte l'avenue de l'Hippodrome, place de l'Ermitage, avenue Duverger, avenue St Jean, rue St Jean. Le relais chronométré aura lieu sur le parking de la place St Jean (front de mer).

Le retour libre se fera après la remise des prix, par le boulevard de la Plage et le boulevard de la Canche.

➤ Chevaux : 4 chevaux pris parmi les **22 engagés de l'équipe**. **Cette épreuve ne compte pas dans la règle des 3 épreuves maximum.**

➤ **Meneur** qui participe **obligatoirement à au moins une étape de route**. Le meneur est assisté de **deux grooms**.

➤ Zone relais

Avant l'entrée de la zone, un juge vérifiera la conformité des harnais et les numéros de puces des chevaux.

Au franchissement des cônes d'entrée, le chronomètre est déclenché, puis après avoir franchi quelques portes, l'attelage s'immobilise dans une zone de 18m x 6m (matérialisée au sol) pour procéder à **l'inversion entre les timoniers et les volées**. L'attelage remanié repart, franchit quelques portes et la chicane de sortie pour arrêter le chronomètre.

➤ Procédure pour changer les timoniers et les volées dans la zone matérialisée.

**Seuls 3 membres** de l'équipe peuvent aider le meneur et ses 2 grooms, soit au total 6 personnes sur la zone. (Exception pour l'équipe Hardis Mareyeurs)

Une fois les chevaux dételés, **la voiture ne peut être déplacée à la main**.

Le meneur peut déposer son fouet pendant le changement

Les chevaux doivent être mis à la voiture dans cette zone, mais peuvent sortir de la zone pendant la manœuvre.

Le **même meneur** reprend les guides, **fouet en main** et doit **faire remonter ses 2 grooms avant que l'attelage ne reparte**.

➤ Sécurité

Afin de respecter la sécurité, le seul système autorisé à l'exclusion de tout autre est :

- ❑ 1 mousqueton (type libre) au bout de chaque palonnier solidaire de la voiture
- ❑ 1 anneau au bout de chaque trait
- ❑ pour les chaînes, 1 mousqueton par cheval
- ❑ **les guides doivent passer dans toutes les clés et panurges (qui sont forcément des anneaux non ouvrables). Attention au « bricolage » des guides entraînant un problème de sécurité.**

« Les panurges sont des anneaux non ouverts et non ouvrables »

Les guides de volée passent obligatoirement par les clés de sur-cou et les clés de sellette (ou mantelet) des volées puis les panurges et les clés de sellette (ou mantelet) des timoniers. Seules les croisières peuvent ne pas passer dans les clés de sur-cou.

➤ Jugement

Deux juges se positionnent de chaque côté de l'attelage, afin de vérifier la fixation des traits, le troisième se positionne devant, afin de vérifier celle des chaînes.

Dans le cas où les juges pensent que les conditions de sécurité ne sont pas réunies, tant que l'attelage n'a pas franchi la ligne de chronométrage de sortie, ils arrêtent l'attelage (sifflet) et déclenchent un chronomètre :

Les juges procèdent alors à la vérification de l'attelage. Deux cas se présentent :

- ou bien tout est en ordre ; l'arrêt est donc injustifié. L'attelage repart et le temps d'arrêt est déduit du temps de la spéciale
- ou bien il y a un défaut dans le harnachement, dans l'assujettissement de celui-ci à la voiture, etc...  
Dans ce cas, il y est remédié et l'attelage concerné est classé dernier de cette spéciale.

➤ Pénalités

Déplacement de la voiture à la main	20 secondes
Plus de 3 équipiers dans la zone ou aide extérieure	élimination
Départ de l'attelage sans les 2 grooms sur la voiture	20 secondes
Par balles renversées	10 secondes
Défaut de harnachement et <b>absence de SECURITE</b>	Classé dernier

➤ classement

Le classement sera effectué sur la base du temps, augmenté éventuellement des pénalités.

Le premier sera le plus rapide.

## **B. Epreuve de marathon « choisissez vos points »**

Hippodrome du Touquet, jeudi 18 septembre 15h00

La reconnaissance aura lieu le jeudi 18 à 10h30 (sous réserve de modification par affichage).

**Qualification des meneurs : tous meneurs à l'exclusion des meneurs médaillés sur un championnat national ou international.** (Cf. règlement général p 11 : attestation sur l'honneur)

**Qualification de 1 ou 2 grooms : être titulaire de la licence club (pour les français)**

Le meneur devra être accompagné de deux grooms. Meneurs et grooms doivent porter un casque réglementaire.

Le règlement est celui des épreuves officielles pour chevaux en paire publié par la Fédération Equestre Internationale sauf pour le calcul des pénalités dans les obstacles (voir ci-dessous).

Cette épreuve correspond au test B des concours d'attelage, phase E avec parcours imposé, sans chronomètre, mais les obstacles sont chronométrés avec un temps accordé par obstacle.

A chacun des six obstacles proposés correspondent des points de bonification (affichés de 300 à 1000) selon le degré de difficulté imposé par les quilles, balles, tombants disposés à l'intérieur d'un traditionnel obstacle de marathon et par un temps accordé plus court.

**Deux obstacles seront obligatoires**, le concurrent **choisit deux autres obstacles** parmi les 4 restants qu'il doit franchir. Le chef d'équipe indiquera ce choix **par écrit au jury avant le jeudi 18 à 12h**. Il ne sera **pas possible de modifier ce choix**.

Après avoir franchi la ligne de départ, le concurrent effectue au trot, le tracé en franchissant les 2 obstacles obligatoires et soit le Passage Obligé (PO), soit les obstacles qu'il a choisis et indiqués au jury. Le parcours comprend ainsi 2 PO et 4 obstacles jusqu'à la ligne d'arrivée.

Un obstacle franchi sans aucune faute rapporte les points de bonification correspondant à cet obstacle.

Un obstacle franchi avec des fautes diminuera les points de bonification selon le barème qui sera distribué à la reconnaissance.

Le vainqueur est celui ayant obtenu le maximum de points de bonification.

En cas de total identique de points de bonification, la somme des temps mis pour le passage des 2 obstacles obligatoires obstacles se rapprochant le plus de la somme des trois temps accordés déterminera le premier. En cas d'ex æquo les points de bonification seront répartis entre eux.

## **Fautes annulant les points de bonification**

- \* dépôt de fouet
- \* pied à terre du groom (2 pieds)
- \* meneur à terre
- \* renversement de la voiture
- \* erreur de parcours corrigée ou non
- \* assistance extérieure
- \* dételer
- \* déplacement d'un élément renversable
- \* dépasser le temps accordé
- \* ne pas passer entre les fanions d'entrée et de sortie de l'obstacle

Exemple :

- ◆ L'obstacle à 300 points ne sera pas difficile.
- ◆ L'obstacle à 1000 points aura 5 portes rétrécies avec quilles, balles et tombants et un temps accordé très réduit.

La remise des prix du marathon aura lieu au dîner du jeudi soir.

### **C. Epreuve de halage de flobart**

Boulogne/mer, vendredi 19 septembre à 19h à 22h30 (susceptible de changement par affichage).

**Certaines équipes concourront alors de jour, et d'autres de nuit.**

Il n'est pas prévu de séance d'entraînement.

Traditionnellement, sur les côtes de la Manche au sud de Boulogne sur Mer, en l'absence de ports abrités, les flobarts (petits bateaux de pêche traditionnels de la côte boulonnaise) étaient échoués sur la grève et remontés à l'abri des marées par des chevaux boulonnais. L'épreuve spéciale de traction de flobart est une évocation de cette pratique. Elle permet de mettre en valeur la puissance et la capacité de traction des chevaux.

#### **➤ Déroulement de l'épreuve**

Le flobart utilisé est un bateau traditionnel en bois dont le poids est d'environ 1200 kg. Effort de traction de 550 kg c'est-à-dire 5400 newtons.

Les chevaux seront attelés à deux, côte à côte.

Il est fortement conseillé aux meneurs de harnacher leurs chevaux avec un collier de travail. Les chevaux seront menés aux guides ou au cordeau et par un seul homme. L'utilisation du fouet est interdite.

Les chevaux doivent marcher au pas à une vitesse maximum de 8 km/heure, soit 56 secondes pour 125 mètres. Le trot est interdit, sous peine de pénalités. L'épreuve se déroule sur une partie plane de la plage.

Si la paire de chevaux qui tire le flobart s'arrête avant l'arrivée, mais après avoir parcouru au moins 5 mètres, l'équipage est crédité de la distance parcourue avant l'arrêt.

Si l'arrêt a lieu dans les cinq premiers mètres du départ, l'équipe est pénalisée par les juges mais autorisée à repartir de l'endroit où elle s'est arrêtée. Les équipages ayant parcouru les 125 mètres sont départagés par les notes de traction, après déduction des éventuelles pénalités.

Les juges de l'épreuve annoncent au meneur les fautes d'allure et les pénalisent. A la troisième faute, l'attelage est arrêté par les juges et crédité de la distance parcourue jusqu'à cet instant.

**Deux équipiers, et deux seulement, sont autorisés à accompagner le flobart pour l'empêcher de se coucher.** Ils ne doivent en aucun cas pousser le flobart (répercuté sur la note d'attitude).

Cette épreuve étant publique, les organisateurs ne peuvent garantir le silence des spectateurs, mais s'efforceront de l'obtenir pour autant que les équipiers le respectent eux même.

➤ **Jugement et barème de notation**

L'équipage sera jugé sur les trois critères suivants :

*1- la traction en elle-même, qui donne lieu à 4 notes sur 10 attribuées par le jury :*

Départ : calme du meneur, mise dans les traits, symétrie des chevaux au début de la traction
Rectitude : rectitude de la trajectoire, position symétrique des chevaux pendant la traction
Chevaux : régularité de l'allure, sans précipitation entre le début et la fin de la traction ; attitude générale
Attitude du meneur et des aides, entente avec les chevaux

*2- la distance parcourue.*

- parcours complet. 120 points

- parcours incomplet : 1 point par mètre parcouru (déduction faite des 5 premiers mètres).

*3- Fautes donnant lieu à des pénalités décomptées*

Fautes	Nombre de fautes	Pénalités à déduire
Pour arrêt dans les 5 1 <sup>er</sup> mètres	1 <sup>er</sup> arrêt	10
	2 <sup>ème</sup> arrêt	20
	3 <sup>ème</sup> arrêt	élimination
Pour allures	1ère	10
	2ème	20
	3ème	Arrêt et calcul des points
Parcours effectué en moins de 56 secondes		pénalité en points égale au nombre de secondes manquantes
Intervention d'équipier sur chevaux	1 <sup>ère</sup>	20
	Toute nouvelle intervention	élimination

➤ **Classement**

L'équipe gagnante est celle totalisant le plus grand nombre de points : somme des notes et de la distance, déduction faite des pénalités.

En cas d'ex æquo, la somme des notes départagera les concurrents.

**Présence obligatoire de tous les meneurs et de leurs chevaux à la remise des prix à l'issue de l'épreuve**

## **D. Epreuve montée : reprise en musique (KÜR)**

Clermont, samedi 20 septembre, 16h à 18h (susceptible de changement par affichage).

L'épreuve est prévue pour un seul cheval. Le cavalier fait partie de l'équipe mais n'est pas obligatoirement un meneur (licence obligatoire).

### **→ Déroulement de l'épreuve :**

Epreuve type Kür en Musique : épreuve de dressage en musique avec enchaînement de figures libres.

Piste de dimension : 40m x 15m

Mouvements imposés :

- pas
- trot rassemblé et trot allongé
- galop rassemblé et galop allongé
- immobilité 5 secondes
- reculé de 3 pas
- un appuyer au trot (au choix : main droite ou main gauche)

Entrée et sortie = salut = départ et fin de la musique

L'équipe doit fournir 2 exemplaires sur CD.

### **→ Tenue :**

Classique (bottes, pantalon blanc, veste ou polo noir ou bleu marine), port du casque ou de la bombe réglementaire obligatoire, étréons autorisés.

Les œillères, les enrênements et la cravache sont interdits, comme spécifié dans le règlement de dressage FEI (page 33). La selle de dressage n'est pas obligatoire.

Bride, filet ou mors liverpool autorisés.

### **→ Jugement et barèmes :**

Cotation technique, chorégraphique, recherche de l'originalité

Temps maximum : 5 minutes - Temps minimum : 3 minutes

Répartition des points :

- 20 points pour les allures
- 20 points pour les figures
- 30 points pour la qualité du dressage
- 20 points pour la chorégraphie
- 10 points sur l'impression d'ensemble

### **TOTAL de 100 points**

L'équipe vainqueur est celle qui a obtenu le maximum de points. En cas d'ex æquo, les bonifications sont réparties entre eux.

## **E. Epreuve de maniabilité / Traction**

Conty, Samedi 20 septembre, 14h à 16h

Epreuve en paire du type « choisissez votre itinéraire ». Le chrono départage les ex-æquo.

### **→ Epreuve**

Traction d'un traineau fourni par l'organisation

Le maître palonnier et les 2 palonniers sont fournis par les équipes pour s'atteler sur un crochet.

Carrière en herbe 100 m x 40 m (carrière principale du Parc Equestre) / 6 premières portes numérotées / 6 dernières portes non numérotées

Le meneur à pied conduit avec les guides ou le cordeau. **Allure imposée : le pas**

Chaque départ au trot sera sanctionné. Au 4<sup>ème</sup> départ au trot le concurrent est éliminé.

6 personnes de l'organisation (les mêmes pendant toute l'épreuve) sont à prendre sur le traineau aux portes 1 à 6. Ils sont postés avant la porte et le meneur doit les faire monter en effectuant un arrêt.

Les 6 dernières portes ne sont ni numérotées ni fanionnées, elles sont à prendre dans l'ordre choisi par le meneur.

La ligne de départ et la ligne d'arrivée sont matérialisées et sont à prendre dans le sens indiqués par les fanions rouges et blancs.

12 portes à franchir une seule fois, formées de cônes écartés de 20 cm en plus de la largeur du traineau et surmontés d'une balle.

### **→ Pénalités**

10 points par porte franchie 2 fois

25 points par porte pour renversement d'1 ou 2 balles

50 points pour une quille renversée

50 points si le cheval trotte

Quand le temps limite est atteint, le meneur doit quitter le terrain qu'il ait terminé ou non l'épreuve, sous peine d'élimination

### **→ Classement**

Dans le temps : 1<sup>er</sup> : Meilleur temps sans pénalité

Ensuite meilleur temps avec des pénalités : classement d'après le décompte des pénalités dans l'ordre croissant

Hors temps (concurrent arrêté à la fin du temps accordé) : Ensuite classement celui qui est allé le plus loin dans le parcours, et qui a le moins de pénalités et ainsi de suite

Une reconnaissance sera prévue avant le départ de l'épreuve.

***Temps limite : sera communiqué avant l'épreuve car dépendra des conditions atmosphériques***

## **F. Epreuve à la voix**

Parc du Marquenterre, samedi 20 septembre, 11h à 12h30

Epreuve à 1 cheval

Carrière 20 m x 60 m

6 portes numérotées (fanions rouges et blancs) formées de cônes écartés de 20 cm en plus que le traîneau et surmontés d'une balle.

Traîneau fourni par l'organisation. Il disposera d'une « tribune » à l'avant (barre de maintien).

Les guides (cordeau ou guides au choix) seront attachées au traîneau sur le crochet de la « tribune » et réglées par le meneur de façon à être toujours détendues quelles que soient les figures effectuées.

Le meneur reste sur le traîneau, il ne peut ni descendre ni toucher le cheval.

Allure au pas – arrêt autorisé

**Le guidage se fait par des ordres donnés obligatoirement et uniquement à la voix.**

Une des portes sera matérialisée au sol par un rectangle de sable de 50cm x 130 cm. Le cheval devra y placer les 2 antérieurs sans dépasser la seconde ligne, ni mordre aucune ligne et s'immobiliser pendant 15 secondes, puis repartir quand retentira le coup de sifflet marquant la fin des 15 secondes.

Temps maximum de 4 minutes – arrêt final

### **→ Pénalités**

100 points pour prendre une porte à l'envers

50 points par reprise de guides

Elimination à la 4<sup>ème</sup> reprise des guides

30 points si l'immobilité ne dure pas 15 secondes ou le rectangle d'immobilité est dépassé (pas de reculer une fois la seconde ligne blanche franchie).

20 points si le cheval trotte

10 points par porte pour renversement d'1 ou 2 balles

A égalité de points, le temps du parcours départagera les éventuels ex-æquo.

## **G. Trophée spécial de la ville de Chantilly : Spectacle Vatel**

Hippodrome de Chantilly, dimanche 21 Septembre 14h

Cette épreuve obtiendra une récompense à part. Elle ne comptera ni pour le classement général, ni pour le classement des spéciales.

Elle sera jugée dans la technique et dans la création artistique par le Grand Jury et un Jury d'experts. Les représentants des grandes Institutions partenaires et des personnalités pourront émettre un avis sur l'harmonie et la création artistique.

Le thème du spectacle est **l'Histoire de Vatel liée à la ville de Chantilly.**

Chaque équipe a toute liberté artistique pour faire revivre l'Histoire (reconstitution folklorique, traditionnelle, moderne...)

Temps accordé : 7 minutes, chrono en main, mise en place et enlèvement compris

Show costumé et en musique, fournie par l'équipe sur CD obligatoire (2 CD à remettre à l'organisation par sécurité). Un orchestre de l'équipe peut remplacer ou accompagner le CD.

Le nombre de participants tant chevaux qu'humains n'est pas limité mais tous les participants doivent faire partie de l'équipe.

La carrière sur herbe mesure au moins 80 m x 80 m et se situe sur l'Hippodrome de Chantilly

La notation portera sur :

- l'originalité artistique
- la mise en scène
- la musique
- les costumes
- l'expression des participants
- le travail des chevaux
- l'harmonie générale

L'ordre de passage sera donné au Touquet.